



AVIS A LA POPULATION

La commune met à disposition de ses administrés du bois de chauffage (gratuit).

Ce bois, composé de tronçons de troncs d'arbres, est stocké sur le terrain communal en bas du village (pointe de terrain entre la Voie Impériale et la RD 1212).

Vous pouvez aller récupérer le bois selon vos besoins, à la condition que ce soit pour une utilisation personnelle et non commerciale.

Nous vous remercions de ne pas dégrader le terrain en récupérant le bois et de respecter le voisinage.

Nous comptons sur votre compréhension.

Mme le Maire,
Ghislaine JOLY

